

# **Les principaux indicateurs du secteur de l'Équipement du transport et de la logistique**

## **Les Autoroutes:**

- Un tronçon autoroutier existant de 1.520 km.
- Un tronçon autoroutier en cours de réalisation de 280 km.
- Un tronçon autoroutier de 1.800 km prévu au cours des 20 à 25 années à venir.

## **Les Routes:**

- 2.000 km de voies rapides.
- 7.000 km de routes nationales structurantes.
- 45.000 km de routes rurales.
- Un programme important pour la maintenance annuelle de 2.000 km de routes.

## **Les ports et le transport maritime:**

- 28 ports existants, dont 15 ports ouverts au commerce international.
- Le Maroc se classe 18ème selon l'indice international de connectivité des transports maritimes (connectivité avec 130 ports étrangers).

## **Infrastructures portuaires (stratégie 2030):**

- 6 pôles portuaires
- 5 nouveaux ports (Kenitra atlantique, Nador West Med, nouveau port de Safi, Dakhla atlantique et un nouveau port à Jorf Lasfar)
- 5 projets d'intégration de ports existants dans les villes (port de Tanger, de Safi...)
- 4 projets d'extension (port de Casablanca, Agadir...).

## **Les aéroports et le transport aérien:**

- 26 aéroports ouverts au fret aérien, dont 18 aéroports internationaux.

- L'aéroport Mohammed V, un pôle aérien référentiel dans la région de l'Afrique du Nord.
- La capacité actuelle s'élève à 28 millions de voyageurs avec une prévision d'atteindre 42 millions à fin 2016 et 90 millions en 2035.
- 1.300 vols hebdomadaires.
- Le Maroc est lié à 51 pays et à 113 aéroports étrangers à travers des lignes régulières.
- 44 sociétés opérantes dont 3 marocaines.
- Le développement du transport intérieur.
- La société nationale spécialisée dans le transport intérieur "RAM Express".
- Plan AJWAE 2035: 91 MMDH d'investissement aérien à l'horizon de 2025 dont 36 milliards alloués à l'acquisition d'avions.
- 2,212 MMDH pour l'investissement dans le secteur au titre de 2015.

### **Les zones logistiques:**

- La réalisation de zones logistiques sur une superficie de plus de 3.000 hectares à l'horizon de 2030.
- La mise en œuvre de l'assiette foncière par l'Etat.
- Des études en cours pour des projets à court terme.